

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 10 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 12 Procurations : 3 Absents : 0 Votants : 15

Date de convocation : 04 septembre 2026

Date d'affichage : 04 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 20h30,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Magali COULET, Maire.

Etaient présents : Magali COULET, Éric SAQUET, Célia VILLARET, Myriam FABRE, Yves BONNEFOUS, Nicolas BOYER LUCHE, Cyrille DURAND-FONTANEL, Antoine FABRY, Christian JULIAN, Sylvie LARRAZ, Evelyne MICHELLON, Régine BOUSQUIÉ

Etaient représentés : Robin SAQUET par Eric SAQUET, Sylvie SEMPÉRÉ par Magali COULET, Audrey SOUYRIS par Antoine FABRY.

Objet : Budget principal 2026 – Décision modificative n° 2

Délibération n° 2026-105

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives.

Madame Célia VILLARET, adjointe déléguée en charge des finances propose de créer l'opération 2601 pour les aménagements de sécurité et la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2131-2501 : Hôtel de Ville		13 317.53 €		
D 2138 : Autres constructions	10 000.00 €			
D 2152-2601 : Aménagements de sécurité		6 000.00 €		
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage techn	9 317.53 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	19 317.53 €	19 317.53 €		
Total	19 317.53 €	19 317.53 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

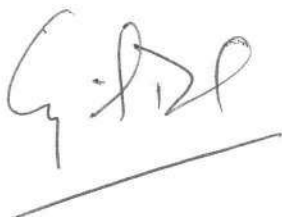
Où cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Décide** de créer l'opération 2601 pour les aménagements de sécurité et
- **Adopte** la décision modificative n° 2 portant modification du budget principal telle que présentée par Madame Célia VILLARET, adjointe déléguée en charge des finances

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Cyrille DURAND-FONTANEL



Fait à NANT, le 10 septembre 2026.

La Maire,
Magali COULET



Transmis au représentant de l'Etat le : 14 SEP. 2026
Publié le : 14 SEP. 2026

Madame la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>